



**Le PM :
Le projet de loi
sur l'Agence
nationale
de contrôle
des drogues
constitue
une étape
décisive vers
une île Maurice
sans drogue**

Page 3



**Consultation prébudgétaire
Le Junior minister Damry rencontre
des représentants des Finances de Maurice**

Page 3



**Réorganiser les politiques
de genre pour promouvoir
l'égalité des chances
pour les femmes
entrepreneures**

Page 3



**« Une situation intolérable »
François Bayrou
sonne l'alerte sur le
piège de la dette**

Page 4



**Emmanuel Macron
réaffirme vouloir
«déclencher une série»
de «reconnaisances»
d'un État palestinien
et d'Israël**

Page 5

FOOTBALL



LIGUE DES CHAMPIONS

**Aston Villa 3 PSG 2
Les Villains
éliminés
de justesse**

Page 8



**Lourdement
battu
à
Monaco,
l'OM
n'a
pas retenu
la leçon**

**Ligue 1
Monaco 3 Marseille 0**

Page 7

A la télé aujourd'hui



06:41 THE QUEEN OF FLOW
07:28 HAWAII 5-0
08:10 LES AROMES DU COEUR
08:34 LES RICHES PLEURENT AUSSI
09:02 L'AMOUR A MORT
11:23 YOUR LOVE IS MY FORTUNE
12:00 LE JOURNAL DE LA MI-JOURNEE
12:18 TERRA NOSTRA
12:43 TERRA NOSTRA
13:12 LE CHEMIN DU DESTIN

13:438 PASSION AND POWER
14:02 L'HOMME QUI VALAIT TROIS MILLIARDS
15:00 SAMACHAR
15:14 THE HOLIDAY
17:24 YOUR LOVE IS MY FORTUNE
18:00 SAMACHAR
18:30 SAYINGS RADHA KRISHNA
18:50 DOREE
19:30 LE JOURNAL TELEVISE
20:10 HAWAII 5-0
20:53 BLUE LIGHTS
23:30 LE JOURNAL TELEVISE



06:00 RODRIG PROG
06:59 LA JOURNEE SOUS LE REGARD DU SEIGNEUR
07:09 METIE
08:17 ITINERER MORIS
09:49 LES GRANDES LIGNES
10:27 RODRIG PROG : SAVER LOKAL
11:14 RODRIG MO PEI
12:00 RODRIG PROG
12:52 LA JOURNEE SOUS LE REGARD DU SEIGNEUR
13:21 TOUS EGAUX
14:31 LIR - EKIR KREOL MORISIEN
14:59 RODRIG PROG : ZENN AKTIF
16:38 LA JOURNEE SOUS LE REGARD DU SEIGNEUR

17:52 LE MAG
18:03 PASSION AND POWER
18:34 LES RICHES PLEURENT AUSSI
LOS RICOS TAMBIEN LLORAN
19:00 JOURNAL KREOL
19:23 LE MAGAZINE DE L'EMPLOI
19:29 RODRIG PROG : PLAT DU CHEF
20:00 AN ETA DALERT
20:25 KONN OU DRWA
20:53 TOUS EGAUX
21:07 MORISIEN KONN OU LA SANTE
21:25 LE MAG
22:54 LA JOURNEE
SOUS LE REGARD DU SEIGNEUR
23:00 JOURNAL KREOL
23:57 RODRIG PROG : ALA NOU VINI



07:00 TENALI RAMA
07:12 GADGET GURU GANESHA
07:53 TEEN DEVIYAN
08:26 EXCERPTS FROM SHIV ABHISHEK 2025
09:01 SANKRANTI KE JALSA (REDIFF 18/01/25)
10:02 KUNDALI BHAGYA
10:23 KUNDALI BHAGYA
11:30 RADHA KRISHNA - PUNAR MILAN
12:00 TULSI VIVAH

15:00 SAMACHAR
15:30 SAJANWA BAIRI HO
GAILE HAMAR
15:50 SAJANWA BAIRI HO
GAILE HAMAR
16:01 SAJANWA BAIRI HO
GAILE HAMAR
16:11 SHAURYA AUR ANOKHI KI KAHANI
17:30 SAYINGS RADHA KRISHNA
18:00 SAMACHAR
18:31 TARK VITARK
19:30 SANGEET SANKRANTI
19:47 CHIKITSA AUR SWASTHEY
20:40 RAMAYAN
20:10 PRAYAGRAJ MAHAKUMBH MELA 2025
21:05 TEEN DEVIYAN



06:00 MERE DAD KI DULHAN
06:30 RAJAA BETAA
07:00 RAJU BAJRANGI
09:30 KUNDALI BHAGYA
10:00 UDAARIYAAN
10:30 DHARAM PATNI
11:13 YASHOMATI MAIYYA KE NANDLALA
11:30 MITHAI
12:00 ANUPAMAA
13:30 MERE DAD KI DULHAN

14:00 RAJAA BETAA
15:30 RAJU BAJRANGI
18:00 SAMACHAR
18:31 SAYINGS RADHA KRISHNA
18:32 KUNDALI BHAGYA
19:02 UDAARIYAAN
19:30 DHARAM PATNI
20:01 MITHAI
20:30 YASHOMATI MAIYYA KE NANDLALA
20:59 ANUPAMAA
21:30 MERE SAI - SHRADDHA AUR SABURI
22:00 KISMAT KI LAKIRON SE
22:30 MERE DAD KI DULHAN
23:01 RAJAA BETAA
23:30 RAJU BAJRANGI



06:00 EYE ON SADC
06:26 BRILLIANT CORNERS
07:18 ARTS UNVEILED
07:47 DOGS & US - THE SECRET OF A FRIENDSHIP
08:29 RODOLFO'S DREAM
08:25 ROMY AND BOO
09:13 UMOJA-WHERE WOMEN RULE
10:00 DESTINATION MARS
11:24 AGELESS GARDENS
11:47 BRILLIANT CORNERS
12:45 ARTS UNVEILED
13:56 THE LANGUAGE OF WHALES

14:42 SHIFT
15:59 GO ASTRO BOY GO!
16:12 SAM LE POMPIER
18:00 ECO AFRICA
18:30 THE 77 PERCENT
19:21 STUDENT SUPPORT PROGRAMME: GRADE 7:
20:03 ALL THE FLOWERS/
LES AROMES DU COEUR
20:30 NEWS
20:51 TRAVEL
21:07 SKYSCRAPER
22:48 TOMORROW TODAY
23:43 HALLIG LIFE IN THE CLIMATE CRISIS

Le Japon ordonne à Google de cesser une violation présumée des règles de concurrence



C'est la première fois que le pays émet une telle injonction à l'encontre d'un géant technologique, après des mesures similaires prises en Europe et aux États-Unis.

Les autorités japonaises ont déclaré mardi qu'elles avaient émis un ordre de cessation et de désistement à l'encontre de Google pour une violation présumée des lois japonaises sur la concurrence. «Nous avons conclu que le comportement de Google LLC menace d'entraver une concurrence équitable... liée à la mise en œuvre des fonctions de recherche pour les smartphones Android, en violation de la loi de concurrence», a déclaré Saiko Nakajima, de la Commission japonaise pour la concurrence (JFTC). C'est la première fois que le pays émet une telle injonction à l'encontre d'un géant technologique, selon les médias japonais, après des mesures similaires prises en Europe et aux États-Unis. Aucune sanction financière n'a toutefois été annoncée à ce stade.

La JFTC accuse Google d'avoir enfreint la loi en imposant des conditions contraignantes aux fabricants de

smartphones Android au Japon. Plus précisément, elle accuse le géant technologique américain de s'être assuré que sa boutique d'applications en ligne Google Play soit installée dans le cadre d'un paquet avec son application de recherche Chrome.

Google Play est si largement utilisé que sans lui, «les appareils Android sont quasiment invendables», avait déclaré une source gouvernementale à l'AFP en décembre. La JFTC estime également que Google a fait miroiter des incitations financières pour contraindre les fabricants de smartphones à exclure des applications de recherche concurrentes, a indiqué cette source, qui a requis l'anonymat. Contacté par l'AFP, Google Japon n'était pas immédiatement disponible pour commenter.

Offensives mondiales contre les géants du numérique

Cette décision s'inscrit dans le cadre de mesures de répressions similaires visant Google ailleurs dans le monde. En novembre, le gouvernement américain a demandé à un juge d'ordonner le démantèlement de

Google en vendant son navigateur Chrome, très utilisé. La Commission européenne a recommandé l'année dernière à Google de vendre une partie de ses activités, sous peine d'amendes pouvant atteindre 10% de son chiffre d'affaires mondial en cas de non-respect de cette recommandation.

En février, la Chine a ouvert une enquête contre Google, qu'elle dit soupçonner d'avoir enfreint sa réglementation anti-monopole. Au Japon, la JFTC exerce une forte pression sur d'autres géants technologiques américains qu'elle soupçonne de ne pas respecter les règles de concurrence.

Le mois dernier, l'agence a ainsi mené une inspection dans la filiale japonaise d'Amazon à Tokyo, l'accusant d'abuser de sa position dominante sur le marché pour faire baisser les prix. Amazon Japon a utilisé sa très convoitée «buy box» - un emplacement privilégié sur son site internet - contre les vendeurs, les poussant à baisser leurs prix afin de se donner un avantage concurrentiel face aux sites de commerce électronique concurrents, a déclaré la JFTC.

L'ancien Premier ministre malaisien Abdullah Badawi décède à 85 ans

Abdullah Ahmad Badawi a succédé au Dr Mahathir Mohamad en tant que Premier ministre en 2003. Il est ensuite devenu connu comme le 'père du développement du capital humain' en Malaisie.

Tun Abdullah Ahmad Badawi, le cinquième Premier ministre de Malaisie, affectueusement surnommé « Pak Lah », s'est éteint à l'âge de 85 ans. L'ancien dirigeant, qui luttait contre la démence ces dernières années, est décédé à l'Institut National du Cœur (IJN) de Kuala Lumpur le 14 avril à 19h10.

La nouvelle a été confirmée par son gendre et ancien ministre de la Santé, Khairy Jamaluddin, dans une story Instagram.

Selon l'IJN, Abdullah avait été admis le matin du 13 avril après avoir éprouvé des difficultés respiratoires et placé sous soins intensifs dans l'unité de soins coronariens. Sa santé était fragile depuis quelque temps; en avril 2024, il avait été hospitalisé à l'IJN pour un poumon collabé, dont il s'était ensuite remis.

Un Héritage de Leadership

Abdullah Badawi a pris les rênes du gouvernement malaisien en 2003, succédant à Tun Dr. Mahathir Mohamad. Son leadership a rapidement été plébiscité par le public, avec



une victoire écrasante du Barisan Nasional (BN) lors des élections générales de 2004, remportant 90% des sièges parlementaires.

Cependant, son mandat a rencontré des obstacles en 2008 lorsque le BN a perdu pour la première fois sa supermajorité des deux tiers au Parlement et a cédé cinq gouvernements d'État à l'opposition. Face aux critiques croissantes, notamment de son prédécesseur, le Dr. Mahathir, Abdullah a démissionné en avril 2009, ouvrant la voie à son adjoint, Najib Razak, pour prendre ses fonctions.

Un Homme d'État Respecté

Connu pour son comportement doux et humble, Abdullah était largement considéré comme un leader qui privilégiait l'intégrité et la modération. Son décès marque la fin d'une époque pour la politique malaisienne, laissant derrière lui un héritage de service et de dévouement à la nation.

Les condoléances ont afflué de tout l'échiquier politique, les dirigeants et les citoyens se souvenant ensemble de ses contributions au développement de la Malaisie.

Le PM : Le projet de loi sur l'Agence nationale de contrôle des drogues constitue une étape décisive vers une île Maurice sans drogue

Le projet de loi portant création de l'Agence nationale de contrôle des drogues représente une étape cruciale dans la réalisation de notre engagement à lutter contre ce fléau qui représente une menace importante pour la santé, la sécurité et l'avenir de notre nation et qui a pris les proportions d'une grave épidémie, a déclaré mardi le Premier ministre, le Dr Navinchandra Ramgoolam, lors de la deuxième lecture du projet de loi à l'Assemblée nationale.

Ce projet de loi instituera l'Agence nationale de contrôle des drogues comme l'organisme suprême chargé de traiter tous les aspects du contrôle des drogues à Maurice et à Rodrigues, en mettant l'accent sur la réduction de l'offre, la prévention de la consommation, le traitement, la réadaptation et la réduction des risques, dans le cadre d'une approche équilibrée.

Selon le Premier ministre, il ne s'agit pas seulement d'un cadre juridique, mais d'une vision pour une Maurice plus sûre, libérée des effets dévastateurs de cette menace mortelle. Il a rappelé que le programme gouvernemental stipule clairement que la lutte contre le trafic et la consommation de drogue sera l'une des principales priorités de ce gouvernement.

Le Dr Ramgoolam a réitéré la mise en œuvre de mesures audacieuses pour mettre fin aux souffrances des familles, avec une détermination inébranlable à lutter contre ce fléau social majeur, tout en soulignant la nécessité d'établir une distinction entre victime de toxicomanie et trafiquant. Le gouvernement, a-t-il ajouté, propose une



stratégie pleinement intégrée, mise en œuvre par une agence qui regroupera divers organismes publics, sous un même toit, pour lutter contre le trafic de drogue, assurer la réinsertion et soutenir les familles des victimes.

Les dispositions légales relatives au trafic, à la consommation et au traitement des toxicomanes seront révisées afin de prévoir, entre autres, un traitement différencié entre trafiquants et consommateurs, a déclaré le Premier ministre.

« Si nous ne trouvons pas les moyens de mettre un terme au déclin et à la décadence dont nous sommes témoins depuis une décennie perdue et gâchée, chacun de nos

enfants est en danger », a-t-il déclaré. « Nous devons tous assumer la responsabilité de contribuer à la lutte contre ce poison social, et dans cette lutte, chacun de nous est en première ligne », a ajouté le Dr Ramgoolam.

Rappelant que la plupart des drogues disponibles à Maurice proviennent par voie de la mer et qu'il est indéniable que le pays ne peut faire face au problème de la drogue seul, il a souligné. Pour lutter contre un large éventail d'activités illégales en haute mer et renforcer l'architecture régionale de sécurité maritime, Maurice bénéficie de l'aide de pays comme l'Inde, les États-Unis et la France », a déclaré le Premier ministre.

Afin de renforcer la surveillance maritime, un Centre national de partage d'informations maritimes sera créé avec le précieux soutien du gouvernement indien, a-t-il annoncé. Ce centre, déjà en construction, sera entièrement équipé pour surveiller, analyser et signaler tous les navires se livrant à des activités illicites dans notre zone économique exclusive. De plus, avec l'aide du gouvernement japonais, un nouveau système de surveillance côtière sera installé pour remplacer l'ancien.

Évoquant la Garde côtière nationale, le Dr Ramgoolam a déclaré que son fonctionnement fait l'objet d'une révision approfondie afin de garantir une utilisation optimale des informations recueillies au niveau régional. Par ailleurs, la police et les douanes seront dotées d'équipements de pointe pour leur permettre de remplir leur mission plus efficacement.

Le Premier ministre a appelé les institutions gouvernementales, les forces de l'ordre, les organisations non gouvernementales et la communauté dans son ensemble à travailler main dans la main, car la lutte contre la drogue ne peut être gagnée isolément.

« Le projet de loi 2025 sur l'Agence nationale de contrôle des drogues n'est pas un simple texte législatif ; c'est un engagement national. Il incarne notre détermination collective à préserver l'avenir de notre jeunesse, à protéger nos communautés et à garantir que Maurice ne soit pas victime des conséquences néfastes de la toxicomanie », a conclu le Dr Ramgoolam.

Consultation prébudgétaire

Le Junior minister Damry rencontre des représentants des Finances de Maurice

Le Junior minister aux Finances, M. Dhaneshwar Damry, a tenu hier à Port-Louis une réunion consultative prébudgétaire avec des représentants de Mauritius Finance, à savoir le directeur général, M. Faraz Rojit, la présidente, Mme Shamima Mallam-Hassam, et la vice-présidente, Mme Priscilla Balgobin-Bhoayrul.

Dans une déclaration à l'issue de la réunion, M. Damry a rappelé que le secteur financier est un pilier important, contribuant à 14 % de l'économie mauricienne et employant quelque 12 000 personnes. Selon lui, le

secteur financier a le potentiel de contribuer à la réduction de la dette publique en stimulant la croissance et en réduisant le déficit commercial. D'où la nécessité de consolider le secteur afin qu'il poursuive sa croissance et son expansion, a déclaré le Junior minister, ajoutant que l'objectif du gouvernement est de stimuler la croissance, de créer davantage d'emplois et d'accroître les devises.

Quant à la présidente de Mauritius Finance, elle a déclaré que la réunion avec M. Damry avait été très fructueuse et constructive, soulignant que le secteur financier

était un pilier important pour le gouvernement en termes de croissance et de contribution économique. Elle a indiqué que le gouvernement accorderait la priorité au renforcement des capacités et aux nouveaux produits, tout en mettant davantage l'accent sur l'Afrique. Ces mesures, a-t-elle souligné, s'inscrivent dans la vision de Mauritius Finance.

Évoquant l'un des principaux obstacles du secteur, Mme Mallam-Hassam a souligné la nécessité de progresser sur la facilitation des affaires à Maurice. Elle a demandé au gou-

vernement d'allouer un budget spécial afin de garantir que, lors du prochain processus d'évaluation du Groupe d'action financière (GAFI), Maurice soit prête en matière de LBC/FT (lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme).

Par ailleurs, elle a indiqué que les discussions ont également porté sur les nouveaux produits tels que la Fintech, ajoutant qu'il est important de mettre en place des mesures pour stimuler le secteur de la Fintech en ce qui concerne les banques et les permis.

Réorganiser les politiques de genre pour promouvoir l'égalité des chances pour les femmes entrepreneurs

Un atelier d'une journée sur le thème « Renforcer l'industrie par l'égalité : un avenir inclusif » visant à repenser la politique de genre de la division Industriel du ministère de l'Industrie, des PME et des Coopératives a été lancé hier à l'hôtel Ravenala Attitude de Balaclava.

Le ministre de l'Industrie, des PME et des Coopératives, M. Sayed Muhammad Aadil Ameer Meea, et la ministre de l'Égalité des genres et du Bien-être familial, Mme Marie Arianne Navarre-Marie, étaient présents à cette occasion.

L'atelier était animé par Mlle Winfred Lichuma, consultante expérimentée en genre, mandatée par l'Union européenne pour aider le gouvernement mauricien à intégrer les politiques de genre dans tous les secteurs de l'économie.

Les participants ont été informés de plusieurs sujets, notamment les concepts de genre, les inégalités entre les sexes dans le secteur manufacturier, le cadre juridique et politique ; le rôle de la technologie dans la promotion des politiques de genre ; la lutte contre les violences sexistes

en entreprise et sur le lieu de travail ; et un avenir industriel sensible au genre.

Dans son allocution, le ministre Ameer Meea a souligné que l'égalité des genres constitue un axe majeur du programme gouvernemental 2025-2029, axé sur la réalisation d'une société plus inclusive et plus juste. Chaque ministère dispose d'un budget dédié pour prendre des mesures visant à intégrer la dimension de genre. Cette initiative découle de la Politique nationale de genre 2022-2030 et vise à instaurer une société inclusive, conformément à l'Objectif de développement durable des Nations Unies.

La Politique nationale de genre 2022-2030, a déclaré le ministre, offre un cadre formel définissant les engagements collectifs des institutions gouvernementales à œuvrer pour l'élimination de la discrimination fondée sur le genre. En tant que partie prenante, chaque ministère est tenu de formuler sa propre politique de genre en fonction de ses spécificités, a-t-il ajouté.

Concernant l'atelier, il a souligné qu'il s'agissait d'une occasion d'identifier les inégalités entre les sexes dans le secteur manufacturier et de trouver des solutions pour y

remédier afin d'améliorer la productivité au travail. Il a également souligné la vision du gouvernement visant à autonomiser les femmes et à accroître leur participation dans le secteur manufacturier.

La ministre a également indiqué qu'une multitude de mesures de soutien sont en place pour accompagner les femmes entrepreneurs dans leur démarche de création d'entreprise et leur permettre d'accéder à l'autonomie et à l'indépendance économique. Plusieurs programmes, tels que le Programme de création de PME, le Programme de transformation des entreprises et le Programme de préparation au marché, ont été mis en place pour les femmes entrepreneurs. Il s'est réjoui que Maurice soit un membre actif des initiatives mondiales SheTrades, programme phare du Centre du commerce international, visant à permettre aux femmes entrepreneurs d'accéder au marché et à un réseau d'acheteurs internationaux, contribuant ainsi à une économie plus équilibrée entre les sexes.

Pour sa part, la ministre Navarre-Marie a rappelé que le gouvernement s'engage à créer des environnements inclusifs

favorisant l'égalité des chances et la participation, en particulier dans un contexte de transition du monde industriel vers un monde plus fort, durable et résilient. Cela implique de lutter contre les inégalités systémiques, de garantir une rémunération équitable et une représentation adéquate, et de promouvoir une culture de respect et d'inclusion sur les lieux de travail et dans les industries, a-t-elle déclaré. Quarante-huit unités genre ont été créées à cette fin dans divers ministères et départements.

Selon Mme Navarre-Marie, les femmes entrepreneurs représentent une source importante de croissance économique inexploitée et jouent un rôle clé dans le progrès du pays. Il est donc crucial d'exploiter le potentiel des femmes et d'adopter une vision plus moderne et innovante dans nos actions afin de promouvoir une meilleure intégration des femmes dans nos industries.

Mon ministère se positionne comme un vecteur d'autonomisation des femmes entrepreneurs grâce à divers programmes et initiatives, a-t-elle souligné. À cet égard, le Conseil national des femmes entrepreneurs sera appelé à jouer un rôle clé dans le soutien de nos femmes entrepreneurs en leur proposant des formations, des conseils et des outils pour les aider à exceller dans leurs entreprises.

« Une situation intolérable »

François Bayrou sonne l'alerte sur le piège de la dette

François Bayrou a présenté un sombre « diagnostic » des comptes publics, mais il reste discret sur les remèdes pour les redresser. Pas quoi convaincre les oppositions qui le menace de censure.

Comment redresser les comptes publics ? À défaut de résoudre l'équation immédiatement, François Bayrou a voulu de nouveau alerter les Français sur le « piège » de la dette qui menace « la survie de notre pays » et promis des réponses d'ici cet été en écartant déjà la piste d'augmentation des impôts.

« Seule la confrontation les yeux ouverts avec la vérité de notre situation peut soutenir une action déterminée », a déclaré le Premier ministre à l'issue d'un Comité d'alerte du budget qui a réuni – sans lui – plusieurs membres de son gouvernement avec des parlementaires, des représentants d'organismes de sécurité sociale ou encore syndicaux.

« La très grande dérive des arrêts maladie »

Graphiques à l'appui, le chef du gouvernement a énuméré les faiblesses de la France qui « manque de moyens » pour financer ses priorités parce « qu'elle ne produit pas assez et ne travaille pas assez » par rapport à ses voisins. Cela conduit à



une aggravation de la dette – 3 305 milliards d'euros en 2024, soit 113 % du PIB – qui devient « un piège dangereux, potentiellement irréversible », selon le Premier ministre.

« Nous ne pourrions pas en supporter durablement la charge qui pourrait atteindre 100 milliards d'euros en 2029 », a-t-il prévenu.

Après avoir fait ce « diagnostic » d'une « situation intolérable », et annoncé « un effort de quelque 3 milliards supplémentaires » en 2026 pour la défense face à la guerre en Ukraine et au retournement stratégique des États-Unis, François

Bayrou n'a pas détaillé de réponses concrètes à ce stade.

Il a simplement annoncé que les « grandes orientations » et les « grands choix » du prochain budget seront proposés avant le 14 juillet. « Ce calendrier va permettre de rassembler toutes les contributions pendant quelques semaines autour des choix que nous allons devoir faire », a-t-il expliqué, en ajoutant que cela passera par « la refondation de l'action publique via une véritable remise à plat des missions et des budgets de nos administrations ».

À ses côtés, le ministre de l'Économie Éric Lombard avait évoqué dimanche « un

effort » de 40 milliards pour réduire le déficit de 5,4 % du PIB — objectif 2025 — à 4,6 % en 2026. Il a précisé hier viser une réduction de 6 % des dépenses en cinq ans.

Sur quels leviers agir ? « L'effort doit être équitable entre les trois grandes catégories – État, sécurité sociale et collectivités » locales, a indiqué Éric Lombard. La ministre des Comptes publics, Amélie de Montchalin, a de son côté évoqué une action contre « la très grande dérive des arrêts maladie ».

« La conférence de presse du Premier ministre n'est pas à la hauteur de la grave crise des finances publiques », a réagi Marine Le Pen, prévenant que le RN « ne laissera pas passer des mesures contre les Français alors qu'il existe tant de gabelles ».

La gauche s'inquiète, elle, de « l'impact récessif » sur la croissance de nouvelles économies et appelle le gouvernement à envisager des hausses d'impôts pour les plus riches et des remises en causes d'exonérations aux entreprises.

Dès lors, le gouvernement Bayrou tiendra-t-il jusqu'à la présentation du budget 2026 alors que La France insoumise et le Rassemblement national menacent à nouveau de censurer ?

FRANCE - Budget 2026

Quelles sont les orientations annoncées par François Bayrou ?

Le premier ministre a annoncé, mardi 15 avril, les grandes orientations qui définiront le budget 2026. Elles ont trait à l'action publique, la dette, l'attrait économique de la France et son indépendance en matière de défense.

Il a fallu une quarantaine de minutes à François Bayrou pour exposer son diagnostic des maux du pays en matière de dépenses et de finances publiques. Le premier ministre, complété par le ministre de l'Économie Éric Lombard et celle des Comptes publics Amélie de Montchalin, ont présenté mardi 15 avril 2025 quatre grandes orientations pour le budget 2026, afin de ne pas entrer dans le « cercle vicieux et potentiellement irréversible » de la dette et avec un défi, respecter « notre modèle social » même s'il devra « évoluer ».

La première orientation concerne « l'indépendance en matière de sécurité et de défense », dans un contexte international instable. François Bayrou entend respecter les objectifs pris dans la loi de programmation militaire (LPM), avec 50,4

milliards d'euros alloués à la défense en 2025 et lui allouer au moins 3 milliards supplémentaires l'an prochain.

La deuxième a trait à la dette. « Nous devons maintenir notre trajectoire budgétaire pour arriver à 3 % de déficit d'ici à 2029 », ambitionne François Bayrou. Parmi les pistes évoquées, Amélie de Montchalin a évoqué la fusion ou la suppression de certains opérateurs publics, une action contre « la très grande dérive » des arrêts maladie, la révision du mécanisme des achats publics afin de faire baisser les prix, ou « la gratuité qui déresponsabilise » en matière de services publics.

« Aucun gouvernement ne pourra éluder cela »

Cette orientation est liée à celle de « refondation de l'action publique », pour ne plus être « le pays qui taxe le plus » et celui « où l'action publique ne marche pas », selon le premier ministre. Cela passera notamment par une évaluation des missions de chaque administration, pour « identifier les doublons et les redondances », selon lui.



Enfin, le budget 2026 doit assurer « la vitalité économique du pays ». Des choix politiques devront faire de la France « une terre attractive tournée vers l'innovation et la production », alors que « 900.000 emplois industriels ont été supprimés en 20 ans et 130.000 recréées dernièrement ».

Le calendrier en sera bousculé. Traditionnellement présentés en septem-

bre, les orientations et choix retenus pour le budget 2026 seront « proposés » avant le 14 juillet. « Nous avons décidé d'aller plus vite, de prendre les devants, de choisir un calendrier beaucoup plus ambitieux et beaucoup plus exigeant », a défendu François Bayrou. « Aucun gouvernement ne pourra éluder cela, il y va de la survie du pays », a-t-il ajouté.

La fille de Maradona accuse les médecins et assure que la mort de son père aurait pu être « évitée »

Dalma Maradona a porté de lourdes accusations contre le corps médical au procès sur les circonstances de la mort de son père.

La mort de Diego Maradona « aurait été évitée » si l'équipe médicale autour de lui avait fait son travail, a accusé mardi sa fille Dalma, au procès de professionnels de santé sur les circonstances de la mort de l'idole du football argentin.

Dalma, 38 ans, aînée des deux filles de Maradona avec son ex-épouse Claudia Villafañe, était témoin vedette au 11e jour du procès à San Isidro (nord de Buenos Aires). Et comme d'autres depuis le début du procès, elle a chargé les soignants des dernières semaines de son père, et le cadre de sa convalescence.

« S'ils avaient fait leur travail, (sa mort)

aurait été évitée », a déclaré Dalma, en référence à l'équipe médicale et en particulier à trois des accusés : le médecin traitant et neurochirurgien Leopoldo Luque, la psychiatre Agustina Cosachov et le psychologue Carlos Diaz.

« Ils nous (la famille) ont trompés de la façon la plus cruelle (...) Ils nous ont fait croire que la seule option possible » était une convalescence à domicile après son opération, dans une maison qui fut louée pour l'occasion à Tigre (nord de Buenos Aires), a raconté Dalma.

Selon eux, « ce serait une hospitalisation à domicile sérieuse », Diego « allait avoir tout comme dans une clinique, mais dans une maison », avec attention médicale 24/24h, des appareils médicaux, une ambulance à la porte en permanence, a-t-elle poursuivi.

« Cela ne s'est jamais passé », a-t-elle dénoncé dans une déposition souvent interrompue par des larmes. Dans cette maison, « dégoûtante, qui sentait la pisse », un médecin « ne venait le voir que de temps en temps ».

Maradona est mort à 60 ans, le 25 novembre 2020, d'une crise cardiorespiratoire compliquée d'un oedème pulmonaire, dans cette résidence privée, où il était en convalescence depuis deux semaines après une neurochirurgie pour un hématome à la tête.

Sept praticiens - médecins, psychiatre, psychologue, infirmiers - sont accusés d'« homicide avec dol éventuel », caractérisé lorsqu'une personne commet une négligence tout en sachant qu'elle peut entraîner la mort.

M. Luque, qui était proche de Maradona, « était son médecin traitant et je ne pensais pas qu'il recommande quelque chose qui ne

serait pas le meilleur pour mon père », a poursuivi Dalma.

Avec sa soeur Gianinna « nous n'avions pas beaucoup d'influence, nous pouvions dire ce que nous pensions mais ne décidions de rien ». Parfois, quelqu'un de l'équipe soignante ou de l'entourage disait « que papa dormait, parfois qu'il ne voulait voir personne », que le mieux « était de ne pas le déranger ».

« Avec le recul, on aurait dû décider »

Veronica Ojeda, ex-compagne mère d'un fils de Maradona né en 2013, avait témoigné que le proche entourage de la star « le tenait comme séquestré » aux derniers mois de sa vie.

Les praticiens jugés, qui nient toute responsabilité dans le décès, encourrent de 8 à 25 ans de prison. Le procès doit durer jusqu'en juillet, à raison d'une ou deux audiences par semaine.

Emmanuel Macron réaffirme vouloir «déclencher une série» de «reconnaissances» d'un État palestinien et d'Israël

«Ce que nous voulons déclencher c'est une série d'autres reconnaissances mais aussi la reconnaissance d'Israël par des États qui aujourd'hui ne le font pas», a dit le chef de l'État lors de la visite d'une exposition consacrée à Gaza à l'Institut du monde arabe.

Malgré les vives critiques d'Israël et d'une partie de la classe politique française, Emmanuel Macron a réitéré lundi vouloir «déclencher une série de reconnaissances» d'un État palestinien, notamment par la France, tout comme de l'État d'Israël par plusieurs pays arabes afin d'engager une dynamique de paix dans la région.

«Ce que nous voulons déclencher c'est une série d'autres reconnaissances» d'un État palestinien, «mais aussi la reconnaissance d'Israël par des États qui aujourd'hui

ne le font pas», a déclaré le président français à l'Institut du monde arabe à Paris. La France ambitionne d'obtenir cette série de gestes à l'occasion d'une conférence des Nations unies pour relancer la solution à deux États qu'elle coprésidera en juin avec l'Arabie saoudite à New York.

En 2020, les accords d'Abraham initiés par Donald Trump lors de son premier mandat ont mené à la reconnaissance d'Israël par les Émirats arabes unis, Bahreïn, le Soudan et le Maroc. Mais nombre de pays du Golfe ne l'ont toujours pas fait, à commencer par l'Arabie saoudite, de même que la Syrie, le Liban, ainsi que l'Algérie et la Tunisie.

«Grande erreur»

Le président français espère aussi entraîner d'autres États qui n'ont pas

encore reconnu l'État palestinien. À ce stade, 147 pays ont franchi le pas mais de grands pays notamment européens - France, Allemagne, Italie - manquent encore à l'appel. «Le seul moyen d'avoir la paix et la stabilité dans la région c'est cette reconnaissance mutuelle et une architecture de sécurité (...) C'est le seul moyen de stopper le cycle de violence», a-t-il ajouté lors de la visite de l'exposition «Trésors sauvés de Gaza, 5.000 ans d'histoire».

Emmanuel Macron a précisé qu'il s'entretiendrait mardi avec le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu, qui a qualifié de «grave erreur» son intention de reconnaître un État palestinien, auquel il est opposé. «Nous n'accepterons pas de leçons de morale sur la création d'un État palestinien qui mettrait en danger l'existence d'Israël, de la part de ceux qui s'op-

posent à l'indépendance de la Corse, de la Nouvelle-Calédonie, de la Guyane française et d'autres territoires, dont l'indépendance ne menacerait en rien la France», a protesté dimanche le dirigeant israélien dont les relations avec Emmanuel Macron sont notoirement tendues.

Répondant par avance à ces critiques, le chef de l'État français a martelé lors d'un échange lundi avec le président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas qu'il fallait «désarmer et écarter» le Hamas de la gouvernance de Gaza. Le mouvement islamiste palestinien a lancé les attaques meurtrières contre Israël le 7 octobre 2023, qui ont déclenché la guerre à Gaza. Une série de ses cadres dirigeants ont été depuis éliminés par l'armée israélienne, sans anéantir pour autant le mouvement.

La «task force contre l'antisémitisme», l'outil de Trump pour réprimer les universités

Sous couvert de lutte contre l'antisémitisme, un groupe influent mais méconnu orchestre une offensive conservatrice dans les universités américaines. Derrière le gel de 2,2 milliards de subventions fédérales à Harvard annoncé lundi, le New York Times et le Wall Street Journal pointent une stratégie plus large menée par l'administration Trump.

2,2 milliards de dollars de subventions fédérales gelés. C'est le montant faramineux destiné à l'université Harvard, accusée de laisser prospérer l'antisémitisme sur son campus, que l'administration Trump a décidée de suspendre. Cette décision spectaculaire, annoncée le 14 avril par le ministère de l'Éducation après qu'Harvard a refusé de plier aux exigences du gouvernement américain, émane d'un organe aussi discret que redoutable : la task force de lutte contre l'antisémitisme.

Créé dans les premières semaines du second mandat de Donald Trump, ce groupe de personnes haut placées dans l'administration est officiellement chargée de traquer les actes antisémites dans les écoles et universités. Une mission présentée comme une réponse aux manifestations propalestiniennes qui ont agité les campus américains l'an dernier. Mais selon des enquêtes du New York Times et du Wall Street Journal, il s'agit en réalité de remodeler l'université américaine dans un moule conservateur.

Attaquer la culture universitaire

Composée de hauts représentants des départements de la Justice, de la Santé, de l'Éducation et de la General Services Administration, cette entité est dirigée par Leo Terrell, avocat médiatique et ancien commentateur de Fox News. "Nous allons mettre ces universités en faillite si elles

ne jouent pas le jeu", déclarait-il sur la chaîne conservatrice en mars.

Une ligne dure assumée, en phase avec les aspirations du mouvement MAGA ("Make America Great Again", le slogan de campagne de Donald Trump) : démanteler les politiques de diversité et d'inclusion, supprimer la politique de discrimination positive et refondre en profondeur l'enseignement du Moyen-Orient. "La task force s'attaque plus largement à la culture universitaire" dans la droite ligne des "aspirations de MAGA", résume le Wall Street Journal dans son enquête "Les bureaucrates méconnus qui ravagent les universités américaines".

Une analyse partagée par le New York Times dans un article intitulé "Au cœur de la campagne de pression de Trump sur les universités". Le quotidien affirme que cette task force est surtout un outil de pression redoutable, chargé d'"inciter les universités à réévaluer leurs politiques", sous peine de perdre leurs financements publics.

Et la méthode est brutale. D'après les témoignages recueillis par le Wall Street Journal, les négociations menées par ce groupe force contrastent violemment avec les approches précédentes du Département de l'Éducation. Des responsables universitaires parlent de tactiques "effrayantes" et "troublantes".

Les pressions exercées sur Harvard en sont l'illustration la plus frappante. Avant le gel de ses financements, la task force aurait exigé la suppression de certains programmes de diversité, la refonte de contenus pédagogiques jugés "complices du harcèlement antisémite", et une réforme en profondeur du département d'études du Moyen-Orient. Le président de l'université, Alan Garber, a assuré qu'Harvard n'abandonnerait pas "son indépendance, ni ses droits

garantis par la Constitution".

Et Harvard n'est pas un cas isolé : selon le Wall Street Journal, plus de 11 milliards de dollars de financements fédéraux ont d'ores et déjà été gelés ou supprimés pour au moins sept grandes universités. Columbia a été la première à céder à la pression en mars, après l'annulation d'une subvention de 400 millions de dollars.

"Perturber le monde élitiste de l'enseignement supérieur"

Derrière la task force, un nom revient avec insistance, celui de Stephen Miller, idéologue d'extrême droite et bras droit de Trump. C'est lui qui supervise la manœuvre depuis la Maison Blanche. Pour lui et le cercle trumpiste, les universités sont des bastions de la gauche radicale "woke" et hostiles aux "vraies valeurs américaines".

"Les universités ont agi comme si elles étaient toutes-puissantes. Nous leur montrons qu'on peut frapper là où ça fait mal", a récemment affirmé l'activiste d'extrême droite Chris Rufo, artisan de la chute de la directrice d'Harvard Claudine Gay.

À long terme, l'objectif de Donald Trump et de ses alliés est clair : "Perturber définitivement le monde élitiste de l'enseignement supérieur", écrit le New York Times. "Nous voulons les faire reculer d'une ou deux générations", assume Chris Rufo. Mais cette stratégie radicale fait aussi grincer des dents, y compris dans le camp trumpiste. Certains redoutent que le précédent ouvert serve un jour à d'autres causes.

NOTICE GIVEN UNDER SECTION 311(2) OF THE COMPANIES ACT 2001

Notice is hereby given that:

REDCOMMET CAPITAL LTD., an Authorised Company having its Registered Office at Suite St James Court, St Denis Street, Port Louis, Republic of Mauritius, is to be removed from the Register of Companies under Section 309(1)(d) (i) of the Companies Act 2001.

The Company has ceased to carry on business, has discharged in full its liabilities to all its known creditors, and has distributed its surplus assets in accordance with its constitution and the Companies Act 2001.

Any objection, to the removal under Section 313 of the Companies Act 2001 shall be delivered to the Registrar of Companies not less than 28 days after the date of this notice at latest 13 May 2025.

Dated this 16th April 2025

First Island Trust Company Ltd
Registered Agent

NOTICE UNDER SECTION 36(2)(c) OF THE COMPANIES ACT 2001

Notice is hereby given that the Company "**Nexia Consulting Limited**" having, by special resolution changed its name, is now incorporated under the name of "**Nexia Holdings Ltd**" as evidenced by a certificate dated the 11th day of June 2024, issued by the Registrar of Companies.

Dated this 14th day of April 2025.

Company Secretary
ST JAMES SECRETARIES LIMITED

Le réalisateur de Maman, j'ai encore raté l'avion regrette amèrement la scène avec Donald Trump

Dans un entretien au San Francisco Chronicle, Chris Columbus est revenu sur la séquence de quelques secondes où apparaît l'actuel locataire de la Maison-Blanche, qu'il souhaiterait pouvoir effacer.

Plus de trente ans après la sortie de Maman, j'ai encore raté l'avion (Home Alone 2 : Lost in New York), son réalisateur Chris Columbus a confié, lundi 14 avril, dans un entretien accordé au San Francisco Chronicle un regret tenace : la brève apparition de Donald Trump dans le film, devenue selon lui « une malédiction ».

« J'aimerais pouvoir l'effacer », a affirmé le réalisateur américain, revenu sur cette scène devenue culte, où l'actuel locataire de la Maison-Blanche, alors magnat de l'immobilier, donne une simple indication au jeune Kevin McCallister (Macaulay Culkin)

dans le hall du Plaza Hotel, propriété du milliardaire.

Dans un entretien à Insider, en 2020, le réalisateur confiait que le caméo était à l'origine une exigence de Donald Trump lui-même pour autoriser le tournage dans son hôtel. «Nous avons accepté. Nous avons projeté le film à Chicago, et lorsque ce moment est apparu à l'écran, le public a explosé de rire. Ils ont applaudi, ils ont trouvé ça hilarant. J'ai pensé que je m'y connaissais en comédie, mais manifestement non, puisque je n'aurais jamais imaginé que cette scène serait perçue comme comique», raconte le réalisateur au San Francisco Chronicle.

Une version des faits contestée par le président américain en 2023, sur le réseau Truth Social : «C'est complètement faux. Je n'avais pas le temps et

je ne voulais pas le faire», a-t-il déclaré. Avant de préciser que sa courte présence dans le film émanait d'une demande du réalisateur. « Il dit que je l'ai supplié d'apparaître dans le film. Mais jamais je ne suppliais un non-acteur de jouer dans l'un de mes films », a répondu Chris Columbus toujours au San Francisco Chronicle.

Quoi qu'il en soit, depuis l'ascension politique de Donald Trump cette scène semble ne plus faire rire le public, qui la pointe régulièrement du doigt ou la tourne en dérision. À tel point que certains fans réclament aujourd'hui son retrait pur et simple dans les nouvelles éditions du film. Un vœu difficile à exaucer, pour le cinéaste qui craint les conséquences. « Je ne peux pas le couper, a déclaré avec sarcasme le résident de San Francisco. Si je le coupais, je serais probablement expulsé du pays. On considérera que je ne suis pas apte à vivre aux États-Unis, et je devrais donc retourner en Italie ou ailleurs».

IN THE SUPREME COURT OF MAURITIUS

(Land Division)

In the matter of:-

Shaveenthat RUGHOONAUTH & ORS

PLAINTIFFS

V/S

MAUBANK LTD & ORS

DEFENDANTS

In the presence of:-

Preeyah Jhotee SEEBALUCK & ORS

CO-DEFENDANTS

NOTICE TO ATTEND COURT

TAKE NOTICE you **Mrs Saraswatee LUTCHIGADOO being the being the Co-Defendant No. 6** in the above case, in order that you may not plead or pretend ignorance of the same, that the above-named Plaintiffs have entered a Complaint with Summons bearing SCR No. 122765 – (1/46/22). In compliance with a Judge's Order dated 19.02.2025 made by His Lordship, the Honourable N. F. OH SAN-BELLEPEAU, Judge of the Supreme Court, the abovenamed Plaintiffs have been authorized to cause substituted service of the Amended Complaint with Summons to be effected upon you by way of publication. **NOW TAKE NOTICE** that the **Amended Complaint with Summons** dated 11/01/2023 has been filed at the Supreme Court (a copy of the Amended Complaint with Summons is available for inspection at the Registry of the Supreme Court, (Land Division) during office days and hours). **NOW TAKE FURTHER NOTICE** that the said case has been postponed for **MENTION (SUBSTITUTED SERVICE) to Wednesday the 14th day of May, 2025 @ 09.30 a.m** and on which day and hour you are hereby required and summoned to be and appear before the Supreme Court (Land Division) situate at c/r Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis and to give your stand on the Amended Complaint with Summons. **WARNING YOU**, that the said case will proceed on the aforesaid date and hour whether you be present or not. Under all legal reservations. Dated at Port Louis, this 15th day of April 2025. **Mrs Aratee PRAYAG**
Of LawSure Chambers, 14, Mgr Gonin Street, Port Louis.
PLAINTIFF'S ATTORNEY

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 08th day of May, 2025 at 1.30 p.m.**, shall take place before the Master's Court (Courtroom No.23, 2nd Floor), Supreme Court, Cnr Edith Cavell & Desroches Streets, Port-Louis, the SALE BY LEVY of:- **DESCRIPTION OF PROPERTY: DESIGNATION: PROPERTY CHARGED:** Une portion de terrain située au quartier des Plaines Wilhems lieu dit Coromandel de la contenance de **QUATRE CENT SEIZE TOISES ET QUATRE PIEDS (416 TS 4')** et est bornée, comme suit:- Vers l'Est par la route des Plaines Wilhems, sur cent trente pieds. Vers le Nord par un passage de dix pieds de large, sur cinq cents pieds. Vers l'Ouest par la dame Charbunet sur cent trente pieds. Et Vers le Sud, par la dite dame Charbunet, sur cinq cents pieds. La dite portion de terrain a depuis été mesurée par Mons. Ravindranath Bhurtun, arpenteur jure, et a été trouvée être par lui de la contenance de **MILLE HUIT CENT SOIXANTE SEIZE ET QUATRE VINGT DIX CENTIEMES METRES CARRES (1876.90m2)** d'après son rapport d'arpentage avec plan figuratif y joint, en date du 03/11/2009, enregistré au Reg L.S 69/190 comme suit: Du premier cote, par un trottoir d'un metre (1.00m) de large, longeant Port Louis-St Jean Road (A1), sur trente cinq metres cinquante cinq centimetres (35.55m). Du second cote, par Frank Amar et ou ayants droits, sur cinquante metres soixante cinq centimetres (50.65m). Du troisieme cote, par divers propriétaires, sur quarante six metres trente sept centimetres (46.37m). Du quatrième et dernier cote, par Ramana Maharshi Street, sur une ligne brisée en deux parties mesurant la première sur une ligne développée de vingt metres quarante trois centimetres (20.43m) et la deuxième sur une ligne droite mesurant trente quatre metres soixante dix centimetres (34.70m). Together with all that exist thereon and all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever and the whole as morefully described in deed transcribed in TV 8472/10 and Pin No. 1714490078 and in the Memorandum of Charges filed in the above matter. **The said sale is prosecuted at the request of DEVELOPMENT BANK OF MAURITIUS LTD against Mr. Jean Benoit Clifford RAYAPEN residing in Fond La Bonte, Rodrigues and duly represented by his agent and proxy Mr. Mohamed Imran MUTHY.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such right. Under all legal reservations, Dated at Port-Louis, this 15th day of April, 2025. **Me. R. BUCKTOWNSING SA**
Orison Legal
Level 2, Hennessy Court, Cr. Pope Hennessy and Suffren Streets, Port Louis.
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

SALE BY LICITATION

Take notice that on the 15th April 2025 has been filed in the Master's Office of the Supreme Court of Mauritius the Memorandum of Charges and conditions of sale pursuant and according to which shall take place before the Master's Bar the Sale by Licitation of the hereunder described immovable property viz:- A portion of land of the extent of **89.06m2, being Lot No 1**, situated at Beau Bassin in the district of Plaines Wilhems, as evidenced by the title deed duly transcribed on 07/04/1995 in Vol 3038 No 24 and bounded as follows:- *Du côté, par M. Vishnou Armoogum, sur six mètres cinquante-huit centimètres; Du deuxième côté, par M. Rouben Armoogum, sur treize mètres soixante centimètres; Du troisième côté, par M. Ramsamy Punthen, sur six mètres vingt-sept centimètres; Et quatrième coté, par le Lot No 2, sur quatorze mètres trente-deux centimètres.* There exists one concrete storey residential building on the said plot of land and together with all that may depend therefrom or form part thereof without any exceptions or reservations. **The said sale is prosecuted at the request of (i) Valliamay PUNTHEN (born TIRVEN-GADUM) (ii) Seilamane PUNTHEN and (iii) Kevin PUNTHEN against (i) Sendee PUNTHEN and Jansen PUNTHEN.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall be debarred from such rights. Under all legal reservations Dated at Port Louis, this 16th day of April 2025 **Me. Pazany Thandarayan**
Of 303-305, 2nd floor, Chancery House, Lislet Geoffroy Street, Port Louis
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

IN THE SUPREME COURT OF MAURITIUS

(Land Division)

In the matter of:-

Bidwantee SOBHUN (born JODHUN)
of School Lane, Petit Raffray.

PLAINTIFF

V/S

Chandradip JODHUN & Ors

DEFENDANTS

NOTICE TO ATTEND COURT

TAKE NOTICE you **Ms. Anuja JODHUN being the Defendant No. 7** in the above case, in order that you may not plead or pretend ignorance of the same, that the abovenamed Plaintiff has entered a Complaint with Summons bearing SCR No. 113278 – (1/336/16). In compliance with a Judge's Order dated 10.04.2025 made by Her Ladyship, the Honourable Mrs R. SEETOHUL-TOOLSEE Judge of the Supreme Court, the abovenamed Plaintiff has been authorized to cause substituted service of the Second Amended Complaint with Summons to be effected upon you by way of publication. **NOW TAKE NOTICE** that the **2nd Amended Complaint with Summons** dated 15/07/2024 has been filed at the Supreme Court (a copy of the 2nd Amended Complaint with Summons is available for inspection at the Registry of the Supreme Court, (Land Division) during office days and hours). **NOW TAKE FURTHER NOTICE** that the said case has been postponed to **Wednesday the 21st day of May, 2025 @ 09.30 a.m** and on which day and hour you are hereby required and summoned to be and appear before the Supreme Court (Land Division) situate at c/r Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis and to give your stand on the 2nd Amended Complaint with Summons. **WARNING YOU**, that the said case will proceed on the aforesaid date and hour whether you be present or not. Under all legal reservations. Dated at Port Louis, this 15th day of April 2025. **Me. Afzal AGOWAN**
Of Bahemia Building, No. 56, Sir William Newton Street, Port Louis.
PLAINTIFF'S ATTORNEY

FOLLE ENCHERE

NOTICE is hereby given that *“appartement, étant le Lot No. 2, de la contenance de cinquante neuf metres carres et soixante trois centieme de metre carre, se trouvant au rez chaussee d'un immeubles denomme “RESIDENCE MARTINGALE”, ensemble les mille trois cent quarante trois/dix milliemes des parties communes y attachees, situe au quartier des Plaines Wilhems, lieu dit Eau Coulee dependant d'un immeubles bati sur un terrain de la contenance de six perches et quart”,* as described in the Memorandum of Charges filed in the matter, Sold by Levy at request of **SICOM LTD against (i) Jean Luts Joslyn MARTINGALE and (ii) Mrs. Sarah Jane MARTINGALE (Born SALMON)** and purchased by **Mr. Ramess BHUAGEERUTTY** on 25/11/1999, for the sum of Rs. 350,000.- will be **RESOLD** by way of **FOLLE ENCHERE.** His Honour the Ag. Deputy Master and Registrar has now fixed **Thursday the 08th May 2025 at 1.30 p.m.** before the Master's Court, Master & Registrar, situate at New Supreme Court Building, Edith Cavell St, Port Louis, for the resale of the said property. Under all legal reservations Dated at Port Louis this 15th day of April, 2025. **Me. N. RAMA**
Of 06th floor, Chancery House, Lislet Geoffroy St, Port Louis.
Attorney in charge of the resale

SALE BY LICITATION

Notice is hereby given that on the **14th day of April 2025**, has been filed at the Master's Office, Master & Registrar, Supreme Court, the Memorandum of Charges containing the conditions, clauses and pursuant and according to which shall take place before the Master's Bar, the **SALE BY LICITATION**, of the hereunder described immovable property viz:- **DESCRIPTION OF PROPERTY:-** A portion of land of the extent of **105 T** situate in the District of Black River place called Pointe aux Sables, and bounded as follows: *du premier cote, par un chemin de vingt pieds anglais de large sur quarante deux pieds, du second cote, par le terrain de Melle Noëlle Moutou sur quatre vingt huit pieds, du troisieme cote, partie par le terrain de Serge Laroche et partie par le terrain de M Ah Yen sur quarante quatre pieds et du quatrieme cote, par le terrain de M H Cotobally sur quatre vingt neuf pieds six pouces,* together with a one storeyed building in cement blocks under slab composed of about six rooms, two kitchen, toilet and bathroom and another building in cement blocks under slab of one room, with kitchen, bathroom and toilet, as morefully described in title deed transcribed in TV 1424/141. **The said sale is prosecuted at the request of (1) Ibrahimjee PEERBAYE, (2) Sullimanjee PEER-BAYE (3) Catija Bibi PEERBAYE, (4) Rookayah Bibi PEER-BAYE, (5) Hossenbhaye PEERBAYE, (6) Ayeeha Bibi PEER-BAYE, (7) Heirs of late Ashrafali PEERBAYE, namely:- (i) Mohammad Ashfaq PEERBAYE and (ii) Izdihaar Ali PEER-BAYE, (8) Yasmine Bibi PEERBAYE, (9) Muhammad Yousouf PEERBAYE, (10) Sawkat Ali PEERBAYE and (11) Bibi Narima RUHOMALLY against Asgarali PEERBAYE, of Morcellement Rey, Avenue Trochetia, Pointe aux Sables.** **TAKE FURTHER NOTICE** that in terms of Article 813-13 of the Civil Code any co-owner [indivisaire] of the said property can substitute himself or herself to the purchaser/s within one month from the date of adjudication by a declaration made at the registry of the above Court. **NOW TAKE FURTHER NOTICE** that you are hereby required called upon and summoned to examine the said Memorandum of Charges and to make thereof such observations and objections as you may deem fit and proper within the delay prescribed by Law. Under all legal reservations. Dated at Port Louis this 15th day of April 2025. **Me. Afzal AGOWAN**
of Bahemia Building, No. 56 Sir William Newton St, Port Louis.
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE.

SALE BY LICITATION

Take notice that on the 15th April 2025 has been filed in the Master's Office of the Supreme Court of Mauritius the Memorandum of Charges and conditions of sale pursuant and according to which shall take place before the Master's Bar the Sale by Licitation of the hereunder described immovable property viz:- A portion of land of the extent of **164.55m2**, situated in the District of Port Louis place called Vallee des Pretres – Cité la Cure, as evidenced by title deed duly transcribed on 16/04/2008 in Vol 6964 No. 34 and which is bounded as follows:- *Du premier côté, par un drain de trente-cinq centimètres de large longeant la Rue Agra sur huit mètres et trois centimètres; Du deuxième côté, par les terres de l'Etat sur vingt et un mètres; Du troisième côté, par une bande de terre réservée pour le passage de la ligne sewerage sur sept mètres et soixante-dix centimètres; Et quatrième et dernière cote par les terres de l'Etat, sur vingt mètres et quatre-vingt-cinq centimètres.* There exists one concrete storey residential building on the said plot of land and together with all that may depend therefrom or form part thereof without any exceptions or reservations. **The said sale is prosecuted at the request of Jean Gaëtan Jenny JOB against (i) Julian Ryan Jürgen JOB, (ii) Julio Ronaldo Joey JOB and (iii) Juninho Rowan Jordi JOB.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall be debarred from such rights. Under all legal reservations Dated at Port Louis, this 16th day of April 2025. **Me. Pazany Thandarayan**
Of 2nd floor, 303-305, Chancery House, Lislet Geoffroy Street, Port Louis.
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

NOTICE UNDER SECTION 311 (2)
OF THE COMPANIES ACT 2001

Notice is hereby given that SAIT Invesco a Mauritius Authorised Company having its Registered Office at C/o Acclime Mauritius Limited, Level 2 MaxCity Building, Remy Ollier Street, Port Louis, Mauritius is on this 16 April 2025 applying to the Registrar of Companies to be removed from the Register of Companies under Section 309 (1)(d) of the Companies Act 2001.

Notice is hereby also given that the company has ceased to carry on business, has discharged in full its liabilities to all its known creditors, and has distributed its surplus assets in accordance with its constitution and the Companies Act 2001.

Any objection to the removal of the company under Section 312 of the Companies Act 2001 is to be made in writing to the Registrar of Companies by latest on 15 May 2025.

Acclime Mauritius Limited
Registered Agent
Date: 16 April 2025

Ligue 1

Monaco 3 Marseille 0

Lourdement battu à Monaco, l'OM n'a pas retenu la leçon

Et de quatre. L'OM a enchaîné un quatrième revers à l'extérieur après sa lourde défaite à Louis-II contre l'ASM samedi (3-0). Sans être un copié-collé exact des dernières semaines, les causes du mal restent peu ou prou identiques : un manque de mouvements, des espaces béants entre les lignes et une défense en désuétude. Même Roberto De Zerbi semble à court d'idées pour relancer son équipe.

Roberto De Zerbi a beau s'époumoner, tenter de secouer le cocotier par tous les moyens, quitte à chagriner une bonne partie de son vestiaire, mais la réaction tant attendue peine à affluer dans toutes les artères marseillaises. Certains - Adrien Rabiot en première ligne - n'ont pourtant pas attendu les coups de bâtons pour se mettre en ordre de bataille. La défaite cinglante et lourde subie à Louis-II (3-0) rajoute une couche de nervosité sur la tête du volcanique De Zerbi, qui ne devrait pas épargner ses joueurs après une nouvelle copie indigne d'une équipe jouant une qualification en C1.

Les premiers accusés sont tout trouvés après cette énième défaite en déplacement, la quatrième de rang pour l'OM. Incapables d'insuffler la première flammèche de dynamisme, les défenseurs olympiens ont surtout brillé par leur mésentente prégnante. Comment espérer alors concurren-

cer à armes égales la meilleure équipe à domicile du top 5 européen en 2025 (l'ASM reste la seule équipe à avoir remporté tous ses matches dans son antre cette année) ? Malgré une entame prometteuse, le revenant Ulisses Garcia a symbolisé cette instabilité patente devant les buts d'un Geronimo Rulli abandonné.

Rulli, le phare abandonné

Avec la blessure de Leonardo Balerdi, Garcia s'est retrouvé projeté titulaire trois mois après sa dernière présence dans le onze phocéen, et forcément, les automatismes restaient à polir dans une défense à trois recomposée. L'ouverture du score de Takumi Minamino (34e) est d'ailleurs un modèle de manque de communication. Au milieu du chaos, Rulli ne pouvait qu'engager. "C'est très dur, parce que c'était un match très important pour notre saison. On a tout mal fait", a grincé l'international argentin après le coup de sifflet final.

Même s'il a été coupable sur le penalty transformé par Denis Zakaria (0-3), le portier de l'Albiceleste a tout fait pour garder le navire marseillais à flots. Une prestation et de nombreux arrêts qui n'ont pas suffi, pas aidé par le manque criant de mouvements dans les rangs phocéens. À commencer par la ligne d'attaque. Numéro 10 dans le dos, Mason Greenwood a laissé filtrer quelques éclairs prometteurs de ses pieds géniaux mais son investissement a été une nouvelle fois trop irrégulier.



Certains se cachent, d'autres assument

Passif, sans allant ni hargne, l'Anglais n'a jamais donné l'impression de pouvoir sonner la révolte, au même titre qu'un Luis Henrique fautif dans son alignement sur le deuxième but monégasque et auteur d'un raté face au but grand ouvert de Philipp Köhn en première période. Devant une telle suffisance, Adrien Rabiot ne pouvait que fulminer, lui qui a ferraillé presque seul contre les impacts féroces proposés par l'entrejeu monégasque. Remonté, le capitaine de l'OM a filé immédiatement au vestiaire une fois la fin du match sifflée, pendant que Valentin Rongier cherchait à relativiser l'inexcusable : "Je n'ai pas senti une équipe suffisante. Après c'est sûr que si on perd 3-0 c'est que beaucoup de choses ont été mal faites", a confié l'ancien Nantais.

Pour De Zerbi, cette neuvième défaite en Ligue 1 sonne une fois de plus comme un désaveu pour celui dont le nom est cité pour un retour dans la Botte la saison prochaine.

Le technicien transalpin a usé d'un grand nombre de leviers pour réveiller les esprits et il semblerait que le sac à outils commence à sonner creux. Reste la rigueur, encore et toujours. "On va se taire, retourner au travail, a promis Rongier. Il nous reste cinq matches, il faut qu'on aille chercher cette qualification."

Même son de cloche chez Rulli, dans un style moins policé : "On doit travailler, manger de la merde (sic) pendant la semaine et gagner contre Montpellier devant nos supporters." Sans se lancer dans une diatribe sanguinolente, De Zerbi s'est attardé dans un long discours après le revers, dans un style plus coulé. En conférence de presse, le héraut de l'OM a conservé ce ton plus feutré et moins heurté : "On est encore en vie, on a encore de grandes possibilités d'atteindre la C1. Ce n'est pas le moment de chercher des coupables." Une nuance, une de plus, qui, il l'espère, fera enfin la différence.



Toulouse 1 Lille 2

Le LOSC retrouve le sourire à Toulouse et revient à la 4e place

En déplacement à Toulouse, le LOSC a retrouvé la victoire après une défaite face à Lyon la semaine passée. Avec ce succès, Lille retrouve provisoirement la quatrième place.

Après une défaite face à l'OL la semaine passée, le LOSC a enchaîné avec un deuxième déplacement face à Toulouse samedi. Une rencontre pour les Dogues qui se devaient de l'emporter pour conserver

leurs espoirs de Ligue des Champions la saison prochaine. Pour réaliser un grand match et repartir de Toulouse avec un succès, Bruno Genesio a décidé d'aligner son équipe-type. En face, Toulouse n'a pas grand-chose à jouer en cette fin de saison mais les Violettes représentent toujours un poil à gratter difficile à jouer.

Et les premières minutes ont clairement confirmé cette conjoncture. Dès les premiers instants, les locaux ont été dangereux dans la surface lilloise. Et après que Gboho a testé Lucas Chevalier (3e), le gardien nordiste a été sauvé par deux fois par son poteau sur des tentatives de Sierra (6e) et Magri (8e). Après ce temps fort, le TFC a été piégé sur l'une des premières opportunités lilloises. Touché dans l'axe, Matias Fernandez-Pardo s'est frayé un chemin jusqu'à l'entrée de surface d'où il a envoyé une frappe sèche dans les buts de Guillaume Restes (0-1, 21e).

Le show Chevalier frustre Toulouse

Après ce premier coup dur, les hommes de Carles Martinez Novell ne se sont pas démoralisés et ont continué d'accélérer

pour chercher l'égalisation. Une résilience qui a payé. Sur une louche astucieuse de Rafik Messali, Charlie Cresswell était seul dans la surface et avait toute la liberté pour égaliser d'une tête piquée (1-1, 42e). Un retour au tableau d'affichage de courte durée. Sur la dernière action de la première période, Bakker a vu son coup-franc être contré par Casseres et tromper Restes (1-2, 45+4e). Un coup du sort pour les Toulousains qui sont revenus avec le couteau entre les dents au retour des vestiaires.

Pour autant, les Toulousains ont été frustrés par un Lucas Chevalier XXL au retour des vestiaires. En grande forme, le portier de 23 ans a été époustouffant sur trois occasions en trois minutes (68e, 69e, 70e) et a permis aux Dogues de rester devant au tableau d'affichage. Et malgré un ultime baroud d'honneur du TFC, le LOSC a su aller chercher une victoire précieuse aux forceps. Avec ces trois points, Lille fait une excellente opération et remonte provisoirement à la 4e place. De leur côté, les Pitchounes stagnent à la onzième place.

Nice arrache nul à Strasbourg (2-2) dans le temps additionnel grâce à un but de Youssouf Ndayishimiye

Strasbourg pensait tenir sa cinquième victoire consécutive et revenir à la hauteur de Marseille. Mais c'était sans compter sur l'abnégation de Nice. Les Aiglons ont égalisé dans les derniers instants de la rencontre pour ramener un nul de la Meinau (2-2) samedi, lors de la 29e journée de Ligue 1. Les Alsaciens sont 5es au classement, deux points devant les Niçois, sixièmes.

C'était un duel des grands soirs à la Meinau pour ce match de la 29e journée entre Strasbourg et Nice samedi. Tous les deux dans la course à l'Europe, les

deux clubs ont réalisé un grand match. Après un but en première mi-temps, Nice a finalement craqué en cinq minutes au retour des vestiaires (53e, 55e). Mais le Gym aura trouvé les ressources pour inscrire un but sur la dernière action, sur un corner, par l'intermédiaire de Ndayishimiye (90+4e) et prendre un point inespéré (2-2).

La déception du printemps, Nice, se déplaçait à Strasbourg. Et ce sont les hommes de Liam Rosenior qui ont entamé le match sur les chapeaux de roue, notamment avec Dilane Bakwa, auteur d'un très bon match. Mais finalement, presque contre le cours du jeu, c'est l'OGC Nice qui a inscrit le premier but du match (38e). Melvin Bard a

alors profité d'une erreur de la défense strasbourgeoise pour marquer son deuxième but cette saison. Pourtant, jusqu'à ce match, Strasbourg était la meilleure défense de Ligue 1 en 2025, avec seulement 8 buts encaissés. Quelques minutes plus tard, Jérémie Boga était pourtant tout proche d'inscrire un deuxième but pour le Gym.

À la pause, Nice était devant et Strasbourg semblait un peu amorphe après le but encaissé. Mais au retour des vestiaires, les Alsaciens sont revenus avec d'autres ambitions. En deux minutes, Emanuel Emegha (51e), puis Amo-Ameyaw (53e) ont transpercé à deux reprises la défense niçoise, tous deux servis par Andrey Santos. En seulement quelques minutes, Strasbourg a ainsi mis au supplice les hommes de Franck Haise, notamment

Moïse Bombito, et la Meinau s'est alors enflammé pour soutenir ses joueurs.

Le rêve d'Europe existe encore

La suite du match a été plus disputée dans les duels. Elle n'a alors plus offert d'occasions nettes, si ce n'est la frappe lointaine du défenseur niçois Youssouf Ndayishimiye (86e)... et le but inscrit dans les toutes dernières secondes de jeu par ce même joueur, sur un corner de Jonathan Clauss (90+4e).

Strasbourg cède sa 4e place à Lille, vainqueur de Toulouse ce samedi, mais peut encore rêver de la Ligue des Champions la saison prochaine. Nice enchaîne un quatrième match sans victoire, mais ce nul lui permet encore de rêver Coupe d'Europe la saison prochaine.

LIGUE DES CHAMPIONS

Aston Villa 3 PSG 2

Les Villains éliminés de justesse

Le Paris Saint-Germain s'est fait très peur mardi soir sur la pelouse de Villa Park. Paris s'est incliné 3-2 face à Aston Villa et est passé à un petit but du club anglais de jouer sa qualification pour les demi-finales de la Ligue des champions en prolongations !

Un but fatal qui a failli intervenir dans les toutes dernières secondes de la partie. Ian Maatsen, latéral néerlandais d'Aston Villa, a armé une magnifique reprise de volée dans le temps additionnel qui prenait le chemin des filets de la cage de Gianluigi Donnarumma.

Une frappe sublime... contrée miraculeusement par Willian Pachó, le défenseur central du PSG. Un geste héroïque !



Dortmund 3 Barcelone 1

Le Barça qualifié difficilement

Le FC Barcelone s'est incliné 3-1 sur la pelouse du Borussia Dortmund, mais obtient tout de même son ticket pour les demies grâce à sa victoire 4-0 à l'aller (5-3 au cumulé). Serhou Guirassy a fait très mal aux Barcelonais avec un triplé.

Le FC Barcelone cherchait à sceller son passage en demi-finale de la Ligue des Champions ce soir, après avoir remporté le match aller sur le score de 4-0 à Barcelone. Malgré cet avantage plutôt confortable, Hansi Flick sortait une équipe un peu remaniée mais avec du beau monde, dont ce trio offensif composé de Raphinha, Lewandowski et Lamine Yamal. Pedri lui était laissé au repos, et De Jong, Gavi et Fermin Lopez composaient l'entrejeu. En face, un 3-4-3 assez classique avec la référence Serhou Guirassy en pointe, épaulé par Adeyemi et Beier, et un Niko Kovac, arrivé il y a deux mois, ne convainc pas les supporters du BVB. Sans surprise, ce sont les Marsupiaux qui partaient à l'attaque et étaient les plus entreprenants d'entrée.

La première situation intéressante était donc à mettre sur le compte des Allemands, avec une frappe lointaine sans trop de danger de Beier bien captée par Szczesny (4e). Derrière, Gerard Martin coupait un centre puissant très dangereux que Guirassy s'apprêtait à reprendre dans la surface (5e). Dortmund arrivait à se créer des opportunités assez facilement, et Svensson, de l'extérieur aussi, voyait sa frappe être attrapée par le gardien barcelonais (6e). Dans la foulée, après un cafouillage, Guirassy causait quelques soucis aux défenseurs barcelonais mais ne pouvait pas conclure (6e). Une entame frénétique du BVB donc, et les Marsupiaux allaient vite obtenir un penalty après une sortie ratée. Guirassy ne tremblait pas, avec un ballon flottant juste sous la barre, et mettait les siens devant (1-0, 11e). Le Barça n'était pas dans son match, et continuait de souffrir défensivement. Il fallait attendre la 26e minute pour que Fermin Lopez signe la première offensive un minimum dangereuse des Catalans, mais elle était annulée à cause d'un léger hors-jeu après le mano a mano perdu par le Barcelonais face à Kobel (26e).

Le pire Barça de la saison ?

Peu à peu, le Barça commençait tout de



même à se remettre dans le bain, et avait bien resserré les rangs derrière, laissant moins d'espaces pour que les joueurs de Dortmund puissent s'offrir des occasions. Avec le ballon en revanche, c'était toujours assez compliqué et la défense allemande était plutôt tranquille, pas vraiment inquiétée par un FC Barcelone assez morne. Il faut dire que ce résultat et ce scénario faisaient avant tout les affaires de la formation d'Hansi Flick. Adeyemi obligeait tout de même Szczesny à se coucher vite pour empêcher le deuxième (37e). Jules Koundé lui ne profitait pas d'un caviar de Frenkie de Jong alors qu'il pouvait reprendre seul face à Kobel (39e). Les deux équipes rentraient au vestiaire avec ce léger avantage de 1-0 pour le BVB. Au retour de la pause, Dortmund recommençait à attaquer fort et allait faire trembler les filets assez vite, et tous les fans du

Barça au passage. Sur un corner botté côté droit de l'attaque, Ramy Bensebaïni remettait de la tête à Guirassy, qui n'avait qu'à mettre le crâne pour signer le 2-0 (2-0, 49e). De quoi rêver d'une remontada ? Ce n'était pas dans les plans des Blaugranas, puisque le Barça allait enfin marquer, avec l'aide de Bensebaïni. Lancé par Koundé à droite, Fermin Lopez adressait un centre puissant dans la surface, repris par le défenseur algérien qui expédiait le cuir au fond de ses filets (2-1, 54e).

De quoi calmer - temporairement - les ardeurs d'un Signal Iduna Park en feu et qui semblait croire à l'exploit. Après cette réduction de l'écart, le Barça commençait d'ailleurs à prendre le contrôle du ballon pour la première fois du match, bien aidé par l'entrée en jeu de Pedri à l'heure de jeu. Fermin Lopez manquait le cadre de peu sur

une occasion assez claire (64e). Les troupes d'Hansi Flick dominaient et Raphinha était proche d'égaliser sur une frappe de Raphinha bien sortie par Kobel (72e). Mais les Barcelonais se sont encore compliqués les choses. Effectivement, Serhou Guirassy signait son triplé, alors que son équipe était au plus bas, catapultant le cuir au fond après un mauvais dégagement d'Araujo (3-1, 76e). Le BVB n'abandonnait donc pas et s'était même relancé avec ce but, même si Eric Garcia était à deux doigts du 3-2 (82e). Les Catalans ne faisaient clairement pas les malins et souffraient sur cette fin de match, mais ils ont tout de même résisté aux assauts des Marsupiaux. Pour la première fois depuis 2019 et cette défaite à Anfield, le Barça jouera les demi-finales de la plus prestigieuse des compétitions européennes.